RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Lorraine

Délibération n°10 du 28 juin 2022
Fiabilisation de l'inventaire comptable des immobilisations

VU le Code de l'Education, notamment ses articles L 822-1 à L 822-5.

VU le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires.

VU l'instruction BOFIP-GCP-20-0010 du 14 décembre 2020 portant instruction comptable commune des organismes dépendant de l'Etat.

VU la circulaire DF-2B2O-21-3231 du 3 août 2021 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'Etat pour 2022.

La circulaire GBCP du 3 aout 2021 place les actions en faveur de la qualité comptable des organismes sur un plan prioritaire. Dans cet esprit, le CROUS Lorraine a mené depuis 2019, plusieurs actions de fiabilisation de son inventaire et de rénovation de ses conditions d'inscription en immobilisations.

Le Conseil d'Administration approuve la sortie de l'inventaire comptable de 88 inscriptions supplémentaires d'une valeur brute de 388.650,00 € et d'une valeur nette des amortissements de 0,00 €. Les comptabilisations concernées sont annexées à la présente délibération.

NOMBRE DE VOIX : **19**

- **POUR :** **19**
- **CONTRE :**
- **ABSTENTION :**

Fait à Nancy, le 4 juillet 2022
Par délégation,
La Secrétaire Générale Adjointe de la
Région Académique Grand-Est

Hélène IGGERT